

Rapport de jury du concours de recrutement des professeurs des écoles

Session 2016

ADMISSIBILITE

Epreuve écrite de Français

L'épreuve de français du CRPE n'est pas destinée à des spécialistes : elle est destinée à des professeurs en cours de formation – et qui donc apprendront encore durant leur année de stage et de M2 – dont la formation initiale, pour beaucoup d'entre eux, n'est pas une formation en lettres. Il convient donc de faire le tri, non pas entre ceux qui présenteraient une technicité dans l'approche de la langue ou des textes proposés montrant qu'ils ont fait des études de lettres, et les autres, mais entre ceux qui font preuve de bon sens dans leur approche des problèmes et les autres.

À cette fin, les sujets de cette année étaient de bonne qualité.

Le corpus de textes de la première partie de l'épreuve a permis de vérifier les capacités de compréhension des textes des candidats, et leurs capacités à présenter un compte-rendu objectif de ce qu'ils avaient lu – il faut rappeler ici que ce compte-rendu ne répond plus à la stricte définition de la synthèse, telle qu'elle existait ces dernières années. Ce corpus portait sur l'institution muséale, et était composé de deux textes de fiction – un texte romanesque, d'Émile Zola, et un texte théâtral de Jean-Michel Ribes – et de deux textes extraits d'essais – de Jean Clair et de Dominique de Font-Réaulx. Si les deux essais dessinaient une opposition assez nette, trop de candidats ont eu plus de difficultés à situer les textes de fiction, et ont eu une fâcheuse tendance à les simplifier, pour les faire correspondre aux contenus symétriquement opposés des deux essais. Ceux qui ont su en apprécier les nuances, sans chercher à simplifier ce qui n'était pas simple, ont été valorisés.

La deuxième partie de l'épreuve, portant sur des connaissances grammaticales simples, ne présentait aucune difficulté majeure, sinon peut-être l'identification d'un attribut du complément d'objet direct, mais qui était nettement guidée par les questions antérieures : elle a donc permis de trier entre des candidats dont la maîtrise de la langue est satisfaisante et d'autres qui seraient bien incapables d'enseigner ce qu'ils ne maîtrisent guère. On reste surpris devant des ignorances basiques, qui relèvent du programme de collège : nombre de formes présentes passives ont été analysées comme des passés composés...

Enfin, la dernière partie portait sur une proposition pédagogique centrée sur l'approche du merveilleux en classe de CM1. Là encore, l'exercice permettait une discrimination aisée. La proposition pédagogique étant de piètre qualité, on attendait des candidats qu'ils en aient une approche critique : qu'ils soient capables d'en voir les limites ou les failles, qu'ils puissent proposer des améliorations. Trop nombreux sont les candidats qui semblent ne pas oser entrer dans un rapport critique avec ce qui leur est proposé, ou qui n'en ont tout simplement pas les moyens. Ils se contentent alors d'une paraphrase descriptive, qui ne pose jamais les problèmes parce qu'elle ne se permet pas de remettre en cause ce qui est proposé, et qui de ce fait ne se donne pas les moyens de proposer autre chose.

L'épreuve a donc permis une discrimination juste : non pas fondée sur un cursus initial – on aurait sélectionné les candidats issus des cursus lettres contre les autres – mais sur des connaissances simples mais fermes, et sur une réelle capacité de raisonnement et de projection dans le futur métier. La répartition des notes et le nombre à peu près équivalent des candidats ayant obtenu moins de 10/40 et plus de 30/40 montrent bien que l'épreuve a permis la discrimination visée.

Epreuve écrite de Mathématiques

L'épreuve de cette année était plus difficile que celle de l'année dernière et les résultats s'en ressentent. Sur 824 copies corrigées, la moyenne est de 19,82 sur 40.

Le sujet permettait d'aborder les points suivants : Lecture de graphique, calcul littéral, théorème de Thalès, statistiques, probabilités, proportionnalité, pourcentages et analyse d'une situation didactique. D'une façon générale, le jury a constaté un manque de rigueur dans l'expression mathématique des candidats et une qualité orthographique moyenne (syntaxe, orthographe, argumentation ...)

Il convient de rappeler que le CRPE est un concours de recrutement de professeurs des écoles. A ce titre un candidat à ce poste se doit d'avoir les compétences nécessaires de soin, de rigueur et de maîtrise de la langue pour enseigner à des enfants d'école primaire.

Le sujet comportait trois parties. Les deux premières étaient centrées sur les connaissances et les savoir-faire disciplinaires, la dernière sur la didactique et la transposition des connaissances liées à l'apprentissage des nombres, de la proportionnalité et de la division en cycle 3. Cet ensemble a mis en évidence des points que le jury souhaite porter à l'attention des futurs candidats.

- ▶ La lecture graphique de la première partie a bien été traitée. Par contre de nombreuses erreurs ont été relevées sur le calcul littéral : erreurs sur les développements, les factorisations, les simplifications, les réductions ... La résolution d'inéquations n'est pas maîtrisée. Le théorème de Thalès est reconnu mais les conditions d'application ne sont pas explicitées clairement. C'est la moins bonne des trois parties avec une moyenne de 6,3 sur 13.

- ▶ La deuxième partie comportait 4 exercices. Le premier sur les statistiques, le second sur les probabilités, le troisième demandait d'exploiter les résultats affichés par un tableur et de déduire une relation entre le débit du télésiège et le nombre de sièges par véhicule et le dernier était un « Vrai-Faux » avec justifications. Les statistiques ont été bien comprises dans l'ensemble et les résultats sont satisfaisants. Ce n'est pas le même constat en ce qui concerne les probabilités. Des erreurs importantes ont été commises (probabilité supérieure à 1 ...) et la compréhension de cette notion n'est pas maîtrisée. Ce sera une partie à revoir et à consolider car de nombreux jeux (jeux de dés, de cartes ...) sous-entendent des résultats de base de probabilité et sont utilisés en école primaire. Le début du dernier exercice a été abordé de façon satisfaisante mais la fin de l'exercice, qui de nouveau nécessite une bonne maîtrise du calcul littéral, n'est pas bien traitée. Les justifications apportées dans le « Vrai-Faux » ne sont pas suffisamment rigoureuses et sont souvent incomplètes.

- ▶ La troisième partie est constituée de trois situations.
 - ❖ La première fait appel à la compréhension des nombres entiers et décimaux et à la notion de fraction. Les résultats témoignent d'une bonne compréhension de ces nombres mais d'une difficulté certaine à trouver des exemples ou des contre-exemples pertinents pour illustrer les différents problèmes posés. Pourtant un professeur d'école devra faire face à des questions simples sur ces nombres et aura besoin d'illustrer ses réponses à l'aide d'exemples concrets.
 - ❖ La deuxième demande d'exposer différentes procédures sur la proportionnalité au cycle 3 et les réponses apportées à cette situation sont globalement satisfaisantes.
 - ❖ La dernière consistait à analyser quatre copies d'élèves, à repérer les compétences acquises et à analyser les éventuelles erreurs en menant un travail de comparaison. Dans l'ensemble, l'analyse didactique a été assez pauvre et l'analyse des erreurs n'a pas été suffisamment poussée. L'exploitation des productions écrites des élèves et l'analyse didactique qui en est faite seront des points importants à travailler pour les futurs candidats.

En conclusion, le jury recommande davantage de rigueur et de clarté dans la rédaction. La maîtrise du calcul littéral et les notions de probabilité sont à travailler. L'analyse didactique et l'exploitation des résultats des élèves se révèlent incomplètes et mériteraient d'être plus précises et plus pertinentes.

ADMISSION

Première épreuve orale : mise en situation professionnelle

Cette épreuve est, bien au-delà d'une vérification des savoirs, un entretien professionnel visant au recrutement d'un professeur des écoles stagiaire, en situation de classe et de formation. Il est donc attendu des candidats qu'ils s'engagent dans une posture adaptée et un dialogue avec les membres du jury et qu'ils puissent articuler :

- les connaissances didactiques : il est important que les candidats soient en mesure d'analyser les freins et obstacles potentiels engendrés par les connaissances et compétences qu'ils cherchent à construire ;
- les connaissances professionnelles attendues de la part de candidats qui aspirent à devenir de futurs enseignants et donc que le jury sait en début de construction ; elles exigent une bonne représentation des niveaux rencontrés en milieu scolaire et déjà une certaine connaissance du référentiel des compétences professionnelles des professeurs des écoles.

Dans son questionnement, le jury s'efforce d'interpeler chaque candidat sur les cinq compétences propres aux enseignants (P1 à P5 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation). Il élargit fréquemment son questionnement sur un ou plusieurs autres cycles et sur les apprentissages instrumentaux. Le temps imparti pour l'exposé est le plus souvent intégralement utilisé, très rarement trop court. La durée de l'entretien, quarante minutes, permet l'évaluation des compétences des candidats. Les notes s'étalent de 0 à 60.

L'exposé du candidat

Il est attendu du candidat qu'il

- fasse un exposé non redondant par rapport au dossier, un exposé explicite (introduire le propos, poser la problématique, équilibrer les différentes composantes, scientifique, pédagogique et didactique) ;

- présente les fondements scientifiques relatifs au sujet présenté et réalise une synthèse scientifique personnelle, amenée par une problématique clairement énoncée ;
- développe et analyse sa séquence : objectifs de l'enseignant, apprentissages visés pour les élèves, progression, supports d'enseignement utilisés, difficultés rencontrées par les élèves, résultats des acquis des élèves, modalités de différenciation ;
- ancre la séquence dans les programmes, explicite les choix pédagogiques et didactiques effectués et établit les liens entre les objectifs et les compétences attendues ;
- produise un discours cohérent et argumenté qui mette en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

Les connaissances disciplinaires sont, chez la majorité des candidats, maîtrisées (mieux que les connaissances didactiques) ; mais sources, concepts, notions, faits historiques, dates, personnages, vocabulaire doivent être précis et adaptés.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont montré les points forts suivants :

- une réelle appréhension de la fonction visée ;
- des connaissances scientifiques solides sur le sujet choisi et bien articulées avec la pratique pédagogique – l'analyse de la séquence élaborée sur une mise en œuvre effectivement réalisée a été valorisée ;
- une problématisation du sujet traité grâce à une accroche motivante pour les élèves ;
- une référence judicieuse à des documents variés et suffisamment adaptés, présents dans le dossier et présentés avec pertinence et clarté ;
- des exemples de mise en œuvre concrète ;
- une prise de distance déjà amorcée et des propositions de modifications ;
- une présentation personnalisée et une aisance verbale généralement confirmée dans la deuxième partie de l'entretien par une bonne réactivité aux questions du jury.

Remarques sur l'exposé :

Le copié/collé est systématiquement repéré ; il n'est pas compatible avec le positionnement éthique et responsable d'un futur professeur des écoles.

Les candidats connaissent les programmes du domaine d'enseignement dans lequel s'inscrit la séance présentée. Une connaissance des programmes des autres domaines est également attendue.

Certains candidats montrent un réel enthousiasme à l'idée d'enseigner, mais certains ont une vision stéréotypée et caricaturale de la classe.

Peu de candidats présentent le plan de leur exposé. En revanche, trop nombreux sont encore ceux qui s'attachent à lire, voire à réciter, de façon linéaire leur dossier. Les interrogateurs ayant pris connaissance du dossier de façon précise, cette lecture ne permet pas de valoriser les prestations. Au contraire, elle dévalorise au plus haut point le propos. Certains candidats présentent un exposé appris « par cœur », peu motivé. Au contraire, les présentations qui se détachent de l'écrit et qui proposent une analyse réflexive ont été appréciées et valorisées.

L'utilisation du numérique lors de cette phase de l'épreuve, souvent factice, n'enrichissant pas toujours les dossiers, d'une lisibilité parfois difficile, montre qu'une préparation des candidats dans ce domaine pourrait enrichir leur présentation. Au contraire, le jury a apprécié les présentations qui, sans être une redite du dossier, insistent sur les productions des élèves ou sur des éléments peu lisibles dans la version papier.

Certains éléments ont été trop peu développés ou présentés de façon trop courte lors de cette présentation, notamment :

- la définition des objectifs d'apprentissage ;
- la prise en compte des erreurs ou des difficultés des élèves ;
- l'évaluation des acquis des élèves ;
- la question de la trace de la séance d'apprentissage ;
- les liens avec les autres champs disciplinaires (ainsi, pour l'histoire, le lien avec l'ensemble de la culture humaniste).

Conseils aux futurs candidats :

Les candidats doivent être en mesure d'expliquer la cohérence de leur séquence au regard de leurs hypothèses, en la resituant dans une progression annuelle, voire de cycle, et en précisant les modalités d'évaluation et les façons de mesurer les acquis des élèves. Les sujets problématisés sont à privilégier.

L'épreuve est une situation professionnelle, et non pas une question de cours, non problématisée. Il pourrait être intéressant d'adopter un plan d'exposé permettant, bien au-delà d'une juxtaposition, d'articuler l'apport scientifique et les choix pédagogiques : si les « savoirs savants » sont maîtrisés (même si les références théoriques aux grands noms de la pédagogie mériteraient d'être dans de nombreux cas réactualisés – attention également à la maîtrise des contenus exposés, le jury déplore un certain décalage entre le contenu de quelques dossiers et le manque de connaissances révélé lors de l'entretien), la transposition didactique n'est pas toujours réussie.

Certains exposés manquent de dynamisme, sont trop statiques : les candidats ne doivent pas hésiter à utiliser le tableau à leur disposition.

Si la séquence a été mise en œuvre, ce qui rend la présentation plus précise, les candidats ne doivent pas hésiter à présenter des productions d'élèves et à les analyser au regard des objectifs visés, notamment en énonçant les erreurs et obstacles des élèves et en proposant des solutions. La présentation des travaux d'élèves est en effet particulièrement pertinente : analysés dans le dossier, ils peuvent être présentés sous format numérique lors de l'exposé.

L'entretien

Il est attendu du candidat qu'il :

- fasse état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire, sur l'ensemble des niveaux ;
- maîtrise les connaissances scientifiques qui fondent le dossier ;

- explique et justifie ses choix didactiques et pédagogiques en fonction des publics visés ;
- élargisse et développe sa réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité ;
- puisse resituer les apprentissages visés dans le cadre du développement de l'enfant (être capable de faire des liens entre le développement de l'enfant et la notion scientifique abordée, certains candidats ne montrant pas toujours une représentation claire des capacités des élèves en fonction de leur âge) ;
- fasse montre d'un recul critique en éprouvant les limites d'une séquence et de sa programmation dans la progression annuelle ;
- connaisse le cadre institutionnel (APC, PPRE, modalités d'évaluation...) ;
- prenne en compte les questions du jury afin de proposer des évolutions dans la mise en œuvre.

Il est à noter que tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission. Il a particulièrement apprécié les candidats qui ont montré les points forts suivants :

- une réelle capacité d'écoute et d'analyse réflexive ; certains candidats acceptent de réfléchir à d'autres dispositifs pendant l'entretien et parviennent à construire avec le jury des propositions particulièrement pertinentes, démontrant une aptitude bienvenue à soutenir l'échange avec la commission, à interroger ses choix et à envisager d'autres possibles ;
- des propositions d'autres séances ou séquences complémentaires, dans un même champ disciplinaire, dans d'autres domaines ou d'autres cycles. Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont perçu la dimension transversale des apprentissages et la polyvalence du professeur des écoles et peuvent les illustrer par des exemples de démarche ou de pratique. Mais il regrette que peu de candidats soient en mesure de transférer des éléments de la séance présentée à d'autres cycles.

Remarques sur l'entretien :

Nous rappelons qu'il s'agit d'un entretien de concours de recrutement, qui exige un certain positionnement, une posture adéquate et la volonté, chez les candidats, de rentrer dans un échange professionnel. Si le jury a apprécié l'honnêteté de la plupart, la conviction voire l'enthousiasme de certains, il déplore le relâchement voire l'agacement d'autres candidats.

Il apparaît une très nette différence entre les candidats qui semblent bénéficier d'une préparation en amont de l'exercice d'exposé et d'entretien et les autres.

Le jury regrette :

- peu de dossiers en cycles 1 et 2 ;
- les fondements d'une pratique pédagogique réfléchie portant insuffisamment sur l'explicitation du sens
- des situations proposées aux élèves ;
- des connaissances erronées sur les aptitudes des élèves et le développement de l'enfant ;
- le peu d'attention accordée au climat scolaire ;
- une compréhension parfois approximative des questions et des réponses qui ne répondent pas à la question posée ou restent très superficielles, voire restituent du « par cœur », sans montrer une réelle appropriation ;

- des réponses qui mettent en évidence le manque de connaissances du candidat (didactiques, pédagogiques, voire des programmes, du système éducatif et de l'école) en dehors de celles figurant dans le dossier ;
- une défense systématique du dossier présenté de la part de certains candidats qui se détachent difficilement de cette expérience ; ou au contraire une propension de certains candidats à systématiquement être de l'avis du jury, sans justification ;
- une prise en compte très partielle des connaissances et des propositions des élèves, et de la place à accorder à leur réflexion, à leurs échanges et à leur maîtrise de la langue orale ; l'enseignement projeté par les candidats est très fréquemment transmissif, malgré la présentation de quelques dispositifs, comme le travail de groupe, qui font écran ;
- plus généralement, une prise en compte insuffisante des élèves (adéquation entre le niveau des élèves et les activités proposées, prise en compte de la difficulté scolaire, mesure des acquis et des progrès, définition des objectifs et justification des modalités choisies notamment) ;
- un positionnement de certains candidats contraire aux valeurs portées par l'école de la République, notamment au regard de l'évaluation et du statut de l'erreur.

Le jury a apprécié les propositions de remédiations et d'aides de certains candidats, conscients des obstacles que les élèves pourraient rencontrer et souligne que les activités pédagogiques complémentaires ne sauraient être la solution unique aux difficultés rencontrées par les élèves. Certains candidats citent des termes (comme différenciation ou institutionnalisation) sans les maîtriser, sans être en mesure d'en donner une illustration concrète en situation de classe.

Education musicale – histoire des arts – arts visuels : pour réussir l'épreuve dans les domaines artistiques, il n'est pas nécessaire d'être spécialiste, musicien, plasticien. En revanche, cette épreuve nécessite une préparation spécifique, quel que soit le domaine artistique choisi, et des connaissances réelles. Dans les dossiers proposés par les candidats, les arts visuels sont très représentés, l'histoire des arts, en revanche, est moins traitée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine : l'ensemble de ces dimensions n'est pas toujours envisagé par les candidats. Les arts visuels ne sont pas illustratifs, ils constituent une discipline d'enseignement à part entière ; or, les apprentissages spécifiques en arts visuels sont souvent trop peu pris en compte. La notion d'« œuvre » qui, chez certains candidats, renvoie de manière indifférenciée aux travaux des élèves et aux productions d'artistes est à approfondir. Les candidats connaissent mal les différentes phases d'analyse d'une œuvre. Dans les phases d'une séance, la notion d'expérimentation, assimilée à une mise en action plutôt qu'à l'exploration, à la recherche de multiples réponses possibles, est mal comprise. L'expression corporelle en éducation musicale est trop souvent sous-estimée. En éducation musicale, certaines démarches exposées font apparaître de nombreux stéréotypes. S'il est difficile de concevoir des situations d'apprentissage originales, la mise en œuvre décrite révèle une conception du positionnement de l'enseignant qui valorise peu sa propre initiative et celle des élèves. Or, il faut rappeler que dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle, les élèves doivent acquérir des connaissances,

rencontrer œuvres, artistes et professionnels de la culture mais également pratiquer. Les enjeux de l'histoire des arts (la compréhension d'un contexte, l'éclairage pluridisciplinaire d'un événement ou d'une époque) ne sont pas toujours compris. Les œuvres présentées, les intentions ne sont pas toujours en lien avec le contexte historique. Si le jury est en droit d'attendre de la part de candidats choisissant un domaine artistique un intérêt pour toutes les formes d'art et une culture réelle, les candidats doivent démontrer une réelle curiosité, un regard critique et un enthousiasme pour le métier d'enseignant.

Histoire – géographie – éducation morale et civique : une expertise réelle dans le domaine choisi est nécessaire, mais n'est pas suffisante : les candidats doivent être en mesure d'adapter leurs propositions aux possibilités d'apprentissage des élèves visés. L'expérience en classe, lorsqu'elle est connue, apparaît très souvent comme un atout. Les contenus scientifiques du dossier présenté sont dans l'ensemble bien maîtrisés ; toutefois, le jury regrette des insuffisances de connaissances, révélées lors de l'élargissement au cours de l'entretien, et un manque d'exploitation de la transdisciplinarité. En enseignement moral et civique, les programmes sont mal connus, les concepts ne semblent pas maîtrisés. En histoire, le lexique ciblé, la complexité de certaines séquences semblent montrer que le niveau visé n'est pas celui d'un cycle 3, mais est plus proche d'un cycle 4. Les candidats proposent peu de séquences cherchant à mettre en place une démarche propre à l'histoire, la lecture de documents reste la modalité privilégiée. Il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent les notions en lien avec les valeurs de la République et qu'ils aient réfléchi aux différentes modalités d'apprentissage de l'éducation morale et civique (débat philosophique, débat réglé, exploitation des textes...) certains sujets, comme la Shoah, nécessitent des connaissances justes et un positionnement adapté.

Sciences et technologie : le jury déplore le fait que certains candidats aient visiblement choisi le thème en fonction de leur domaine d'expertise scientifique, sans avoir de connaissance didactique de la discipline. Il est encore à noter une faible représentation du cycle 1 : les séquences pédagogiques concernent en grande majorité les classes de cycle 3, très peu de dossiers interrogent l'enseignement de la découverte du monde en maternelle et en cycle 2. La démarche d'investigation est souvent citée, mais peu maîtrisée. Elle est parfois mobilisée à mauvais escient, peu adaptée aux situations en classe (situation de départ peu claire, contextualisation absente, problématisation artificielle, confusion entre les représentations initiales et les hypothèses, structuration confondue avec la métacognition, évaluations se limitant aux connaissances scientifiques...) voire, mal comprise, empêche une réflexion sur les dispositifs d'apprentissage, les outils, les modalités. Le jury regrette la confusion faite trop souvent entre « manipulation » et « expérience. » Les candidats proposant dans les séances projetées des dissections ont éprouvé des difficultés à prendre du recul par rapport à l'activité proposée, eu égard aux réalités d'une classe. Les candidats maîtrisent souvent des notions et concepts scientifiques très pointus dans le domaine traité mais font preuve d'une culture scientifique beaucoup plus fragile dès que des sujets connexes sont évoqués. Le thème de l'éducation à la santé, particulièrement autour de l'alimentation, ne se traduit pas par un appui scientifique solide ; les propositions pédagogiques sont pauvres ou peu adaptées. Il convient, plus généralement, d'utiliser un lexique précis et adapté, d'éviter un jargon

superficiel, et de s'assurer de la fiabilité des sources utilisées pour construire la séquence. Il est rappelé que tous les thèmes au programme peuvent être présentés dans le dossier.

Conseils aux futurs candidats :

Les candidats doivent pouvoir davantage mettre à profit les observations faites dans les différents types de stages dont ils ont pu bénéficier.

Les questions du jury sont là pour les aider à approfondir leurs propositions pédagogiques et didactiques, elles couvrent l'ensemble des compétences spécifiques aux professeurs des écoles : les candidats doivent donc prendre le temps d'analyser les questions du jury pour infléchir leur approche personnelle sur certains points et déceler les aspects sous-jacents des remarques faites. Les candidats les plus en difficulté font en effet montre d'une faible réactivité et de peu d'aisance dans l'exploitation des pistes suggérées, alors que l'adaptabilité aux questions posées, l'ouverture à des thèmes, à l'interdisciplinarité, à des prolongements culturels maîtrisés ont été appréciés.

[Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier](#)

Le second groupe d'épreuves de l'admission au concours de recrutement des professeurs des écoles comprend deux parties :

1. une première partie qui consiste en « une évaluation des compétences pour l'enseignement de l'E.P.S » ;
2. une seconde partie qui consiste en « une appréciation des connaissances sur le système éducatif français et sur la place du professeur dans la communauté éducative ».

L'épreuve, d'une durée d'1h15 est notée sur 100 :

1. première partie : exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de vingt minutes d'entretien, notation sur 40 ;
2. seconde partie : exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 45 minutes d'entretien, notation sur 60 (exposé /20, entretien /40).

Première partie : Evaluation des compétences pour l'enseignement de l'E.P.S.

Documentation donnée aux candidats

Le sujet qui se présente sous la forme d'une question, ciblée sur un niveau de classe et un groupement d'activités.

Critères d'évaluation

- La capacité à donner des connaissances lisibles sur l'APSA proposée ;
- Les propositions d'une à plusieurs situations d'apprentissage adaptées au développement des élèves, comprenant notamment la situation de l'évaluation ;
- La connaissance des compétences du socle ;
- Les connaissances générales dans le domaine de l'EPS ;
- La connaissance d'aspects réglementaires (notamment en natation) ;
- L'aisance de l'expression ;
- L'organisation et la connaissance du rôle et de la place de l'enseignant dans son acte d'enseignement.

Déroulement de l'épreuve

Après le temps d'exposé en EPS, qui dure dix minutes, le candidat s'entretient avec le jury : *"le jury élargit le questionnement aux pratiques personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer"*.

L'entretien doit permettre dans un premier temps de :

- mieux apprécier la préparation du sujet ;
- revenir sur une notion évoquée trop succinctement ;
- faire expliciter un concept énoncé et de s'assurer de sa maîtrise ;
- demander d'illustrer par un exemple concret un aspect de l'exposé ;
- faire développer un aspect non abordé.

Remarques et conseils aux candidats

L'exposé

Le temps d'exposé est souvent considéré comme court, selon que les candidats ont à présenter soit une progression soit une ou plusieurs situations.

Les candidats ont dans l'ensemble une bonne connaissance des programmes et des compétences liées au socle commun ainsi qu'une certaine capacité à situer l'APSA dans une programmation de classe. Ils doivent identifier et analyser précisément le sujet et ses enjeux. Ils devront montrer de bonnes connaissances des élèves, de la didactique de la discipline et des textes en général.

La méconnaissance du développement physiologique et psychologique de l'enfant, et donc de ses besoins, reste globalement forte.

Les candidats seront invités à partir, autant que faire se peut, de situations ludiques, avant de privilégier les aspects techniques liés à l'APSA proposée. L'idée étant que les candidats soient en capacité d'illustrer leurs propos en s'appuyant sur des exemples concrets.

Afin de faciliter la compréhension de certaines situations pédagogiques exposées, le recours au tableau/feuille A3 et/ou à la schématisation sera parfois facilitateur et peut être privilégié (attention alors à la gestion du temps). Il importe de proposer des situations réalistes et de veiller à la différenciation des apprentissages et de s'attacher à formuler des consignes précises qui seraient données aux élèves.

Il est intéressant de rappeler combien les enjeux pluridisciplinaires de l'EPS peuvent être mis en valeur (enjeux culturels, sociaux, etc.) et de prendre en compte l'éducation à la santé.

L'explicitation des critères de réussite qui peuvent être verbalisés auprès des élèves est appréciée.

L'entretien

La qualité de la communication est importante. Le candidat aura tout intérêt à montrer qu'il s'approprie les questions du jury et y apporte des réponses témoignant de ses capacités de réflexion plutôt que de vouloir introduire des références théoriques mal maîtrisées.

Lorsqu'à partir de leur pratique personnelle, les candidats ont à traiter une APSA, il sera important que celle-ci, ou sa transposition soit "lisible", la plus concrète possible et que l'on puisse y voir, dans l'organisation d'une séance par exemple, les différentes étapes, et rôles tenus par les élèves. Il importe de bien articuler le contenu théorique et la mise en œuvre sur le terrain.

Les candidats doivent être en mesure de poser les enjeux de l'activité. Les candidats ont trop souvent tendance à présenter des situations comme s'il s'agissait de "modèles" à reprendre. Il sera attendu une réflexion par rapport à leur vécu dans des classes et non un simple constat d'observations.

Le fait d'ouvrir l'entretien aux autres APSA permet au jury de mieux apprécier la compréhension par le candidat, des modalités de mise en place de l'EPS à l'école.

Pour rappel et si les candidats abordent tous les questions de sécurité avec bienveillance, il sera évident de ne pas proposer des situations où les élèves seraient mis en danger.

Enfin, le candidat doit être en mesure d'accepter de faire évoluer ses propositions initiales en saisissant les opportunités pour préciser ou infléchir sa pensée.

Seconde partie : Appréciation des connaissances sur le système éducatif français et sur la place du professeur dans la communauté éducative

Documents donnés aux candidats

- Le sujet, qui se décompose ainsi :
 - la première page indiquant le thème, posant les trois questions et répertoriant les documents du dossier ;
 - les documents.

Critères d'évaluation

- connaissances des textes officiels, de l'organisation du système éducatif, du fonctionnement de l'école ;
- capacité à analyser les documents proposés ;
- capacité à répondre aux questions et à argumenter ;
- capacité à référer sa réflexion et son action à des principes éthiques et responsables, en lien avec la connaissance attendue ;
- capacité à s'exprimer oralement et à communiquer dans un niveau de langue adapté.

Déroulement de l'épreuve

L'exposé

Le candidat doit être en capacité à différencier les sources du corpus (texte institutionnel/texte d'auteur...), analyser et à contextualiser les documents, proposer un plan qui ne soit pas une simple reprise des questions, replacer le sujet dans les grands enjeux et grandes orientations du système éducatif français, illustrer son propos de son vécu professionnel dans le cadre des stages d'observation puis de pratique accompagnée et ne pas rester dans une énumération de ce qui a été observé et se projeter véritablement en situation professionnelle.

La capacité, tout en prenant en compte les documents, à problématiser ainsi qu'à organiser sa réflexion et ses idées, est valorisée.

L'entretien

Dans un premier temps, il permet de mieux apprécier la préparation du sujet, revenir sur une notion évoquée trop succinctement et de faire expliciter un concept énoncé et de s'assurer de sa maîtrise.

Dans un second temps, il permet de faire développer un aspect non abordé, le questionnement afin de s'assurer de la connaissance du système éducatif, s'assurer de la projection dans une posture professionnelle adaptée et de s'assurer de l'éthique du candidat.

Remarques et conseil aux candidats

L'exposé

L'épreuve permet d'évaluer les capacités des candidats à comprendre et synthétiser les documents (encore trop de paraphrase) fournis au regard des questions posées sur le sujet, ainsi que la capacité à organiser les réponses en s'appuyant sur le vécu professionnel.

Le temps imparti n'est pas toujours utilisé dans son intégralité, souvent seulement 10 minutes, et ensuite 30 mn, ce temps apparaît comme trop long surtout dans les situations où le candidat se contente d'une réponse minimale (oui-non- quelques mots).

La durée oblige véritablement à ouvrir le questionnement à d'autres thématiques de la compréhension du système éducatif.

Le candidat doit être particulièrement attentif à son positionnement par rapport au jury :

- adopter une attitude engageante
- regarder les membres du jury, veiller à avoir un bon débit de parole, éviter l'emphase.

La capacité à dégager une problématique est particulièrement importante.

Le candidat doit :

- veiller à être précis sur les termes et concepts utilisés : ne pas s'aventurer à donner une référence sans être capable, lors de l'entretien, de la développer ;
- utiliser un langage précis et structuré (lexique, phrases syntaxiquement correctes, propos organisé y compris pendant l'entretien) : le candidat saura prendre le temps d'organiser sa pensée avant de répondre.

Le candidat doit aussi connaître de façon précise les principaux textes réglementaires régissant la profession et ceux relatifs aux actuelles orientations de l'institution. Il y a, pour certains candidats, un manque de mise en résonance des textes.

Pour les suppléants (candidats des écoles privées), ils se doivent d'être en capacité à prendre de la distance par rapport au vécu en classe.

L'appui des stages est évident même si parfois des contre-vérités peuvent pénaliser le candidat. Il doit donc être capable de prendre du recul par rapport à ses observations. Les candidats doivent se méfier des représentations de l'école qu'ils ont conservées de leur propre scolarité, la société évolue et l'école aussi.

L'entretien

La bienveillance est patente chez de nombreux candidats.

L'importance du travail en équipe et la prise en compte des relations avec les différents partenaires de l'école sont particulièrement appréciées, notamment avec les parents.

Penser à l'ouverture, la contextualisation, la place des élèves, des situations réalistes et réalisables.

Le candidat est particulièrement attendu sur son positionnement par rapport aux valeurs de l'école : la coéducation, la bienveillance, la prise en compte de tous les élèves.

On attend des candidats qu'ils aient une connaissance du système éducatif mais surtout qu'ils fassent preuve de leur capacité à réagir face à des situations auxquelles ils seront confrontés dès leur prise de fonction en septembre s'ils sont recrutés : relations avec les parents et les partenaires, gestion de crise.

Les capacités à opérer des liens sur l'ensemble de la scolarité des élèves (du cycle 1 au cycle 3) sont appréciées.

Les candidats doivent être en mesure d'identifier et de tenir compte des nombreux partenaires de l'école.

En conclusion, est constatée à nouveau la grande hétérogénéité des candidats, tant du point de vue des connaissances du cadre réglementaire que du fonctionnement des écoles et des pratiques pédagogiques.

Les représentations sont parfois très éloignées de la réalité du terrain.

Les profils des candidats sont variés mais laissent transparaître de grandes tendances, à savoir :

- des candidats bien préparés et réflexifs, mettant leur expérience au service de leur analyse ;

- des candidats préparés sans véritable capacité d'analyse ;
- des candidats peu préparés, présentant peu de connaissances et pour lesquels le métier n'est pas suffisamment projeté.

De manière générale, montrer des convictions est de bon aloi, afficher des certitudes peut être imprudent.
